

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 8 décembre 2023

Complétant l'arrêté du 21 septembre 2023 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est

NOR : JUSF2333754A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Hervé SCHMITT, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Bruno MANIERE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 portant nomination de Madame Frédérique LEGHAIT-GEORGET, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute Marne ;

Vu l'arrêté du 28 août 2023 portant nomination de Madame Claire-Marie CASANOVA, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2023 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Est ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 2 de l'arrêté du 21 septembre 2023 susvisé il est inséré un 7^e alinéa ainsi rédigé :
« Madame Frédérique LEGHAIT-GEORGET, directrice territoriale adjointe de la PJJ Aube/Haute-Marne ; »

Fait le 8 décembre 2023

Claire-Marie CASANOVA
Directrice interrégionale Grand Est

